



## VISITE DU QUARTIER DE MOULINELLE

Lundi 11 juin 2018

### COMPTE-RENDU

**La visite du quartier de Moulinelle du lundi 11 juin 2018 s'est déroulée à partir de ce parcours :**

17h00 : RDV à l'intersection de la route de Tichémont et de la rue des Magnolias

17h25 : RDV à la Grotte de Moulinelle (rue des Ormes)

17h50 : RDV à l'intersection de la route de Giraumont et de la rue du Champ Tortu

18h15 : RDV au carreau de mine de Jarny (rue Victor Prouvé)

18h40 : RDV à l'intersection des rues Simon Macherez et Abbé Vouaux

**Les remarques et demandes émises lors du parcours sont les suivantes :**

Lieu concerné	+/-/ ? / idée	Remontées des habitants / Explications de la Ville
Quartier dans son ensemble		Si les habitants souhaitent échanger plus régulièrement avec les élus et les services municipaux sur la vie dans leur quartier, le comité de quartier de Moulinelle se réunit tous les 2 mois et est ouvert à tous.
		Des problèmes d'incivilités sont évoqués au Petit Etang, à l'aire de jeux rue des Tilleuls et à l'impasse des Magnolias. Serait-il possible de condamner/limiter certaines entrées ? → <i>La Ville va étudier chaque cas. En plus d'éventuels aménagements, ce problème sera évoqué lors d'une réunion sur la sécurité à Jarny avec le commissariat de Police.</i>
		Les itinéraires cyclables font parfois emprunter des rues dans le sens inverse de la circulation des voitures. N'est-ce pas dangereux ? → <i>Ces itinéraires ne sont pas encore achevés. Des panneaux vont être installés pour indiquer ces situations et faciliter la circulation des automobilistes et des cyclistes.</i>
		Les déjections canines constituent un problème récurrent. → <i>La Ville met déjà gratuitement à disposition des sachets et rappelle régulièrement la réglementation (via le Jarny Mag, dans la presse...). Il est difficile de trouver des solutions à ce problème de civisme.</i>
		Les arrêts des bus du réseau le FIL sont difficilement repérables dans les rues et les horaires de passage ne sont pas indiqués. D'autres aménagements sont-ils prévus ? → <i>Les aménagements ne sont effectivement pas encore finalisés. Des panneaux avec les horaires seront posés courant juillet 2018 et un marquage au sol sera réalisé.</i>
Impasse des Epinettes		Un arbre pousse à proximité d'un lampadaire, il faudrait faire attention à sa croissance qui pourra être problématique.
		Les cerisiers à fleurs ont pris des proportions importantes, est-il possible de les élaguer à nouveau ?
Route de Tichémont		Les bandes mises en place sur la chaussée pour faire ralentir sont source de nuisances sonores. → <i>La Ville doit travailler en concertation avec le Conseil Départemental 54, qui est propriétaire de la route.</i>
Rue du Champ Tortu		A cause de la location de la salle de quartier, les nuisances sont récurrentes le week-end. Le règlement n'est pas respecté. → <i>Lorsque la salle est louée, la Ville fait signer le règlement, demande une caution pour le matériel ainsi qu'une caution dédiée au respect des horaires. La marge d'action de la Ville est limitée ; il n'est pas possible de prévoir a priori ces comportements. Surtout, ce problème relève de tapage nocturne et concerne donc la Police Nationale. La Ville évoquera à nouveau cette situation avec le commissariat lors d'une prochaine réunion consacrée à la sécurité.</i>

Rue du Champ Tortu		Au niveau de l'intersection avec la rue des Ormes, la vitesse est excessive. Il serait judicieux d'installer des ralentisseurs ou des plots pour faire ralentir.
		Au niveau de l'intersection avec la rue des Ormes, le conteneur verre a été remplacé par un conteneur insonorisé qui est très efficace.
Route de Giraumont		Les travaux de changement des canalisations et des branchements qui précèdent la réfection de la voirie (du croisement avec la rue du Champ Tortu jusqu'à la rue Gustave Eiffel) seront réalisés d'ici automne 2018. Ils permettront d'améliorer la circulation dans le quartier.
		Serait-il possible de peindre des croix au sol pour rappeler l'interdiction de stationner devant les portails d'entrée des habitations ?
		Malgré l'interdiction, les poids-lourds continuent d'emprunter les rues de Moulinelle, ce qui est source de dégradations. ➔ <i>Le Maire a pris des arrêtés interdisant leur circulation ; la responsabilité de faire respecter ces arrêtés revient à la Police. Pour compléter cette action, une rencontre sera organisée avec Uni Béton pour évoquer le problème.</i>
Rue Prouvé		La circulation des bus est problématique pour les entreprises de la zone et pour les riverains. ➔ <i>La Ville rencontrera l'entreprise pour faire le point sur cela.</i>
		Des arbres sont à étayer et 4 peupliers sont secs. L'état de la voirie commence également à se dégrader. Il pourrait être judicieux de reboucher dès à présent les nids de poule.
		Le centre de santé/maison médicale devrait être situé au carreau de mine de Jarny. Les études sont en cours de réalisation.
Rue du Gué		Pour répondre au problème de visibilité, il faudrait poser un miroir de sécurité.
Rue Abbé Vouaux		La réfection des trottoirs a été prévue dans le programme pluriannuel de travaux de la Ville. Ces travaux amélioreront le cadre de vie et faciliteront la circulation des piétons. A cette occasion, le problème de stationnement gênant sera pris en compte en concertation avec les riverains.
Rue Simon Macherez		Les trottoirs de la rue seront refaits en 2019.
		Lors de ces travaux, il faudra prendre en compte de manière spécifique la dégradation de certains usoirs. L'un d'entre eux est par exemple utilisé comme parcs à chiens. Une réunion pour adapter les travaux aux pratiques et aux problèmes des riverains sera importante.

#### Bilan :

Les élus et les services municipaux présents ont pris en compte l'ensemble de ces demandes et les étudieront rapidement.

**Nous remercions l'ensemble des citoyens qui se sont déplacés pour échanger avec les représentants de la Mairie et leur faire part de leurs idées pour encore mieux vivre à Jarny.**

En cas de petits dysfonctionnements constatés dans les quartiers (nids de poule, éclairage public, végétation gênant la visibilité, panneaux endommagés...), les habitants peuvent les transmettre à n'importe quel moment de la semaine au **Numéro Vert : 0 800 88 10 86**

Le coût de l'appel est entièrement supporté par la commune, qui note les doléances reçues et les transmet aux services concernés pour une intervention la plus rapide possible.